



DICRIM

*(Document d'Information
sur les Risques Majeurs)*



Commune de
CHICÉE

Date 1^{ère} diffusion : septembre 2013

COMMUNE de CHICHEE
DICRIM

SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 1
Le risque inondation	page 3
Le risque canicule	page 4
Autres risques climatiques	page 5
Le risque pandémie grippale	page 7
Le risque nucléaire	page 8
Le risque ruissellement	page 9
Annuaire d'urgence	page 11

Le mot du maire

Un faisceau d'évènements exceptionnels, lesquels peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens nécessite une obligation d'information à usage des résidents.

Ainsi les textes stipulent que "le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger". Par conséquent, c'est dans un souci de prévention qu'est élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

En outre, il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le pour vous y rapporter le cas échéant.

Le Maire



LES RISQUES

COMMUNE de CHICHEE
DICRIM

RISQUE INONDATION



ACTION DU MAIRE

Selon gravité :

- *Permanence mairie ; en liaison avec la gendarmerie et le Conseil Général*
- *Déviations routes : D345 > axe CHICHEE/ FLEYS/ TONNERRE*
- *Déviations de rues : Rue du Pâris, Rue de L'Eglise, Sentier sous Bief, Rue de L'Abreuvoir,*
- *Pont coupé : sur le serein vers D345, direction Tonnerre*
- *Déclenchement PCS*

ALERTE

- *Porte à porte*
- *Téléphone ; fixe ou portable*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers d'identité)
- Ecouter la radio locale

COMMUNE de CHICHEE

DICRIM

RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie (confidentiel)*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau éventuellement*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés : **L'église du village***
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de CHICHEE

DICRIM

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*



ALERTE



- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*

- *Appels téléphoniques*

- *Affichages*

- *Message diffusé par les pompiers*

- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE de CHICHEE

DICRIM

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : **M. Patrice RAIMOND, Premier Adjoint.***
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

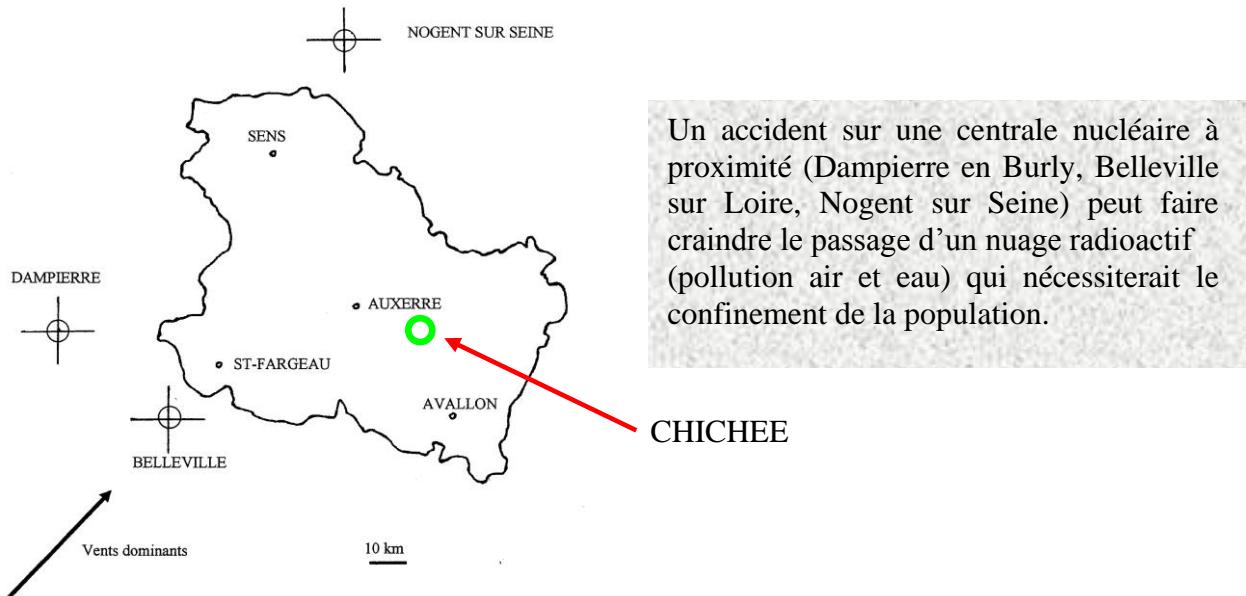
Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE de CHICHEE

DICRIM

RISQUE NUCLEAIRE



ACTION DU MAIRE

- *Information de la population et des ERP : école et accueil périscolaire*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *cloches de l'église → LE GLAS*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS) (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

COMMUNE de CHICHEE
DICRIM

RISQUE : RUISSELEMENT

ACTION DU MAIRE

- 1) *Appels téléphoniques ;*
- 2) *Organisation d'un circuit d'inspection ; faire poser les panneaux de signalisation requis.*

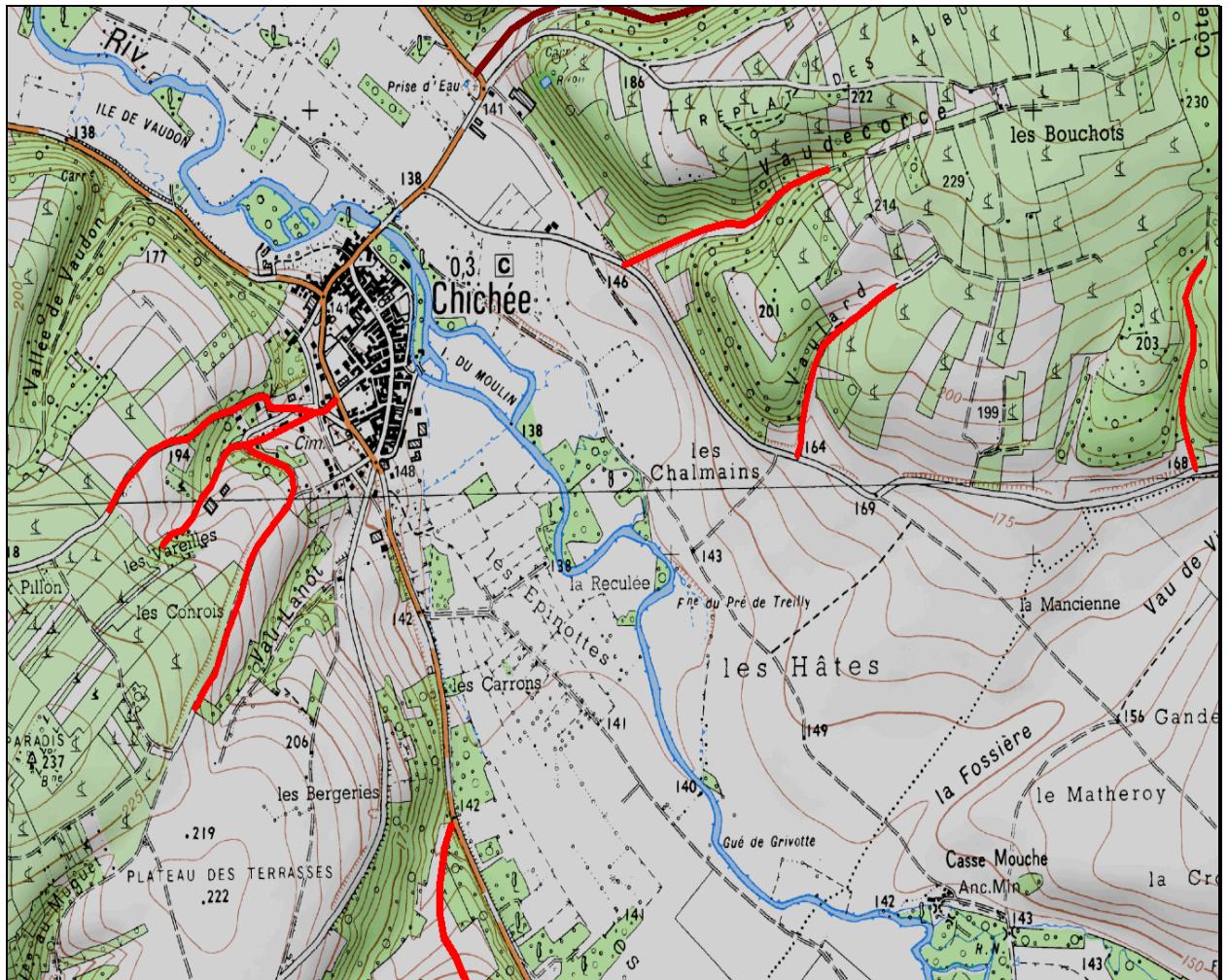
ALERTE

Messages météo des services de l'état ; TV ; Radios

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Se déplacer peu et avec précaution ; téléphoner en mairie si besoin ; alerter les voisins proches

CARTE IGN / RISQUE RUISELLEMENT



En rouge : les 8 chemins à risque majeur pouvant drainer des coulées de boue lors de grosses précipitations (50 mm et plus).

COMMUNE de CHICHEE
DICRIM

ANNUAIRE D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS

France BLEU AUXERRE	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz

SITES INTERNET

Météo France	www.meteo.fr
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC Seine moyenne-Yonne-Loing

NUMEROS UTILES

MAIRIE DE CHICHEE	03 86 42 18 46
POMPIERS CODIS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDCSPP* (ex DDSV)	03.86.72.69.00
DDSCPP* (ex DDASS)	03.86.72.69.00
Centre antipoison	03.83.32.36.36

*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.